

Tableau A – Nombre de périodes officielles par semaine – enseignement public, années 1-11 (année scolaire 2016-2017)

	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e
BE-fr	23-26	23-26	24	25	27	28	32	30	33	33	33
FR-fr	12-14	22-24	24	26	28	28	28	28	32	33	34
GE	20	20	26.7	28	32	32	32	32	32-32.6 ⁽¹⁾	32-33 ⁽²⁾	32-33 ⁽²⁾
JU	16	24	24	24	28	28	30	30	33	33	33
NE	16	20	26	26	28	28	31	31	33	33	31-34 ⁽³⁾
VS-fr	12	24	27.6	28	32	32	32	32	32	32	32
VD	18	26	28	28	28	28	32	32	32	32	32

Remarque :

Le tableau ci-dessus montre les réponses de l'enquête CDIP-IDES à la question : « Selon la réglementation cantonale, combien l'enfant a-t-il de [périodes] par semaine ? ».

Notes :

(1) GE : En 9^e année, 32.6 périodes pour les élèves du regroupement 3.

(2) GE : En 10^e et 11^e, 33 périodes pour les élèves qui suivent un enseignement de latin.

(3) NE : L'année scolaire 2016-2017 représente la dernière année du système scolaire organisé en sections uniquement pour la 11^e année. Le nombre de périodes est 33-34 pour la section Maturités, 31 pour la section Moderne, et 34 pour la section Préprofessionnelle.

Source : Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), Enquête auprès des cantons 2016-2017, <http://www.edk.ch/dyn/16272.php> (consulté le 12.02.2018).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique/Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).